

# Session d'octobre 2008 : décision modificative n° 1 du budget 2008

## Première décision modificative du budget 2008

### Haut débit, sécurité routière...

Réuni pour la quatrième réunion ordinaire de 2008, lundi 13 octobre, le Conseil général de l'Aube a apporté les dernières modifications au budget 2008. à l'ordre du jour de cette réunion, des ajustements budgétaires limités, des sujets qui touchent au quotidien (aide aux particuliers isolés pour accéder au haut débit par satellite, une aide nouvelle aux communes pour s'équiper de radars informatifs afin de limiter la vitesse en agglomération), et une relation de confiance avec les collègues, à signaler.

Pour cette première décision modificative (DM) du budget 2008, le Conseil général a procédé à des **ajustements** particulièrement **limités**, puisqu'ils représentent moins de 3 millions d'euros et donc, **moins de 1% du budget annuel**. Ils se concentrent essentiellement sur le budget principal –offrant, au passage, quelques indicateurs intéressants sur la vie de la collectivité :

1. **Prise en compte des nouveaux personnels embauchés directement par le Conseil général pour remplacer d'anciens personnels d'Etat, partis depuis leur transfert au Conseil général (retraite ou autre).**

Au chapitre « Fonctionnement », ces embauches se traduisent par des dépenses et des recettes équivalentes, sachant que l'Etat compense ces coûts en affectant aux conseils généraux une partie de la TIPP (Taxe intérieure sur les produits pétroliers).

2. **Augmentation du nombre d'assistants familiaux rémunérés directement par le Conseil général – avec, en parallèle et en conséquence, une baisse des frais d'hébergement des enfants en établissements.**

Les assistants familiaux, rappelons-le, sont rémunérés pour accueillir à leur domicile, 24 h / 24, toute l'année, des enfants confiés au Conseil général dans le cadre de l'Aide sociale à l'enfance (ASE).

Ces dernières années, le Conseil général a fait le choix de privilégier ce mode d'accueil des enfants pour plusieurs raisons :

- tout d'abord parce qu'il se révèle préférable pour le bien-être des enfants,
- ensuite, parce qu'il est moins coûteux que l'accueil en établissement et qu'il crée de l'emploi localement.

Cette stratégie a donné lieu à diverses actions de communication.

Elle s'est traduite par une augmentation des recrutements directs d'assistants familiaux par le Conseil général : 10 recrutements en 2006, 26 en 2007 pour 8 cessations d'activité et déjà 23 pour 2008, pour 8 cessations d'activité.

3. **Augmentation des dépenses RMI malgré la stabilisation du nombre des allocataires** (les Conseils généraux continuant à payer un an après la reprise d'activité).
4. **Soutien au programme de recherche du groupe agro-alimentaire Soufflet** (création d'un pôle de recherche en chimie verte sur Nogent-sur-Seine) : 0,59 M€.

Les ajustements du budget 2008 portent également sur une partie des budgets annexes (6 budgets annexes sur 17). Ils reflètent alors des évolutions très diverses selon les sujets.  
Exemples :

- Parc d'activités de Torvilliers et Technopole de l'Aube ( « lotissement Est ») : près d'un million d'euros d'aides européennes complémentaires (993 462 € au total, versés par le fonds FEDER)
- Laboratoire départemental d'analyses : ce service du Conseil général réalise désormais les travaux d'analyses pour le compte du département de la Marne. Ce qui se traduit à la fois par des recettes et par des charges de personnels.

## AU FIL DES RAPPORTS

### Limitation de vitesse en agglomération : une nouvelle aide aux petites communes pour s'équiper de radars informatifs (préventifs)

Cela fera bientôt 12 ans - au 1er janvier prochain - que le Conseil général de l'Aube aide les petites communes (\*) à limiter la vitesse des véhicules en entrée et / ou en traversée d'agglomération.

Jusqu'à présent, il s'agissait essentiellement de travaux d'aménagements visant à réduire les chaussées ou à mieux séparer les voies de circulation en fonction des divers usages de la voie.

Désormais, le Conseil général aide ces petites communes à s'équiper de radars informatifs, qui affichent la vitesse du véhicule.

Exclusivement préventifs, ces radars, fixes ou mobiles, sont destinés à faire prendre conscience aux conducteurs de leur vitesse réelle et à les inciter à lever le pied, si nécessaire.

(\*) Bénéficiaires :

- communes de moins de 10000 habitants pour les aménagements en entrée d'agglomération
- communes de moins de 2 000 habitants pour les entrées et/ou les traversées d'agglomération.

### Collèges : suite à l'acte 2 de la Décentralisation, le Conseil général a opté pour une large concertation avec les établissements (fixation des dotations de fonctionnement, tarification des cantines, etc.)

Pas d'uniformisation brutale.

Mais plutôt du « cousu main », résultat d'une large concertation avec l'ensemble des chefs d'établissement, qui permet de tenir compte des réalités de chacun...

C'est le choix qu'a fait le Conseil général de l'Aube dans ses relations avec les collèges – depuis que la Décentralisation lui a attribué de nouvelles prérogatives.

Deux rapports traduisent bien cette approche :

- **Dotations de fonctionnement : un dispositif « gagnant-gagnant » qui tient compte des consommations réelles d'énergie des collèges.**  
Des évolutions sensiblement différentes existent, à la hausse ou à la baisse, selon les collèges.  
Il faut savoir que le plus gros poste du budget de fonctionnement concerne l'énergie, le

chauffage notamment.

Or, depuis 2 ans, un dispositif a été mis en place afin de tenir compte des consommations réelles. Les dotations sont désormais calculées sur les dernières consommations effectives (et non plus sur de simples prévisions).

Ainsi, si un collège a moins consommé que prévu, sa dotation est logiquement réduite. Mais, afin de tenir compte des efforts réalisés, le Conseil général lui laisse l'équivalent de la moitié des économies réalisées (somme qui peut lui servir à financer des actions pédagogiques s'il le souhaite).

Peu à peu, le système parviendra ainsi à se « lisser » afin de coller aux réalités.

Au final, pour 2008, le Conseil général « s'y retrouve » financièrement, l'augmentation du poste ayant en effet pu être limitée à 1,93 %.

- **Tarifs de cantine et d'internat des collèves : tenir compte des spécificités locales**

Pour établir les tarifs de restauration et d'hébergement, là encore, le Conseil général a tenu compte des spécificités de chaque établissement. L'objectif est certes, de réduire peu à peu les écarts existants, et de « resserrer » ainsi la fourchette. Mais cela se fera à coups d'adaptations progressives – et non pas sous l'effet d'un brutal couperet.

### **Internet haut débit : une aide directe aux particuliers qui doivent passer par le satellite, dans les zones d'habitat dispersé**

Bien que cela n'entre pas dans ses obligations, le Conseil général de l'Aube a toujours œuvré pour que le département soit couvert au maximum, en matière d'Internet haut débit.

Grâce au 1er appel d'offres qu'il a lancé, il a largement contribué à faire de l'Aube le département le mieux couvert, en Champagne-Ardenne.

Néanmoins, il reste environ un millier d'abonnés au téléphone fixe qui ne peuvent pas encore accéder à un réseau haut débit qui répondrait aux besoins familiaux basiques.

Parmi eux, il faut distinguer 2 situations :

- Dans les zones d'habitat groupé, il est prévu, dans le cadre d'un plan national, que les habitants soient obligatoirement desservis par les opérateurs bénéficiant de la licence WIMAX. Des engagements contractuels ont été pris au niveau national mais n'ont pas encore été tenus, malgré les relances du Conseil général.
- Dans les zones d'habitat « diffus » (en extrémité de réseaux ou très à l'écart des centres), l'unique solution fiable actuellement consiste à passer par une liaison satellite – avec l'obligation, néanmoins, d'acquiescer un matériel de base de 400€.

C'est pour ces 600 à 700 personnes habitant en zones isolées, en bout de ligne, et n'ayant pas d'autre recours que le satellite pour accéder à l'Internet haut débit, que le Conseil général souhaite agir.

Soucieux de l'égalité des citoyens vis-à-vis de ce service, le Conseil général de l'Aube financera l'équipement de base nécessaire (soit 400 €) – sachant que l'abonnement sera à la charge de chacun (actuellement : 29,90 € / mois, avec un engagement de 2 ans pour accéder à un débit de 512 kilo bits par satellite).

Les bénéficiaires resteront libres du choix de leur opérateur.